

GRAINS DE SEL n°36

Fédération d'associations *adelfa* de l'environnement

avril
2012

rendez-vous sur notre site :
www.adelfa.org

Bulletin de l'Assemblée
de Défense de l'Environnement
du Littoral Flandre Artois (adelfa.org)
affiliée à France-Nature-Environnement

Une nouvelle année d'espoir ?

2012. L'année nouvelle est déjà bien entamée. Élections obligent : chacun des candidats nous annonce le changement. 2012 sera-t-elle l'année du grand chambardement ou bien continuera-t-elle sur la lancée de celles qui ont précédé ? *That is the question!*

Lorsque nos courageux prédécesseurs créèrent l'ADELFA en 1974, se doutaient-ils que 38 ans plus tard, l'objectif qu'ils s'étaient fixé de rendre notre territoire plus attractif, c'est-à-dire moins terni par la pollution, moins confronté aux risques technologiques, à une urbanisation tentaculaire, serait encore loin d'être atteint ? Si sur certains points, il est indéniable heureusement que l'on a progressé, au moins timidement, force pourtant est de constater que nombre de problèmes soulevés hier demeurent aujourd'hui.

Sur le littoral l'on continue d'enregistrer de très forts taux d'émissions de poussières d'origine industrielle, les eaux de nos canaux et rivières sont de qualité médiocre alors qu'on continue pourtant de développer sans frein les élevages industriels, la situation de Mardyck cernée de toutes parts par des installations à risques n'a pas évolué d'un pouce bien au contraire, les sites Seveso continuent de prospérer en phase "terminal" sans pour autant nous assurer le plein emploi, les pathologies lourdes restent bien ancrées et l'amiante continue de faire des ravages... Est-ce à dire alors que les actions associatives furent inopérantes, soldées par autant d'échecs ? Non bien sûr. Pour avoir inlassablement dénoncé les dérives d'un système pro-



ductiviste fin XIX^e siècle fort peu soucieux de la qualité de vie des habitants du littoral et de la Flandre rurale, le mouvement associatif peut légitimement prétendre avoir initié et accompagné certaines réussites : une meilleure maîtrise des déchets avec la mise en place de Triselec et l'avènement de la "bleue", la création d'un réseau de mesure de la pollution atmosphérique devenu Atmo, l'installation de capteurs de poussières et de bruit, celle de la CLI de la centrale nucléaire de Gravelines et du SPPPI, la sauvegarde de l'ancien collège Lamartine et des maisons de bois, la préservation à l'est des espaces dunaires...

Nous ne baissons pas la garde : le chemin qui nous mène au vrai développement durable reste tracé.

J.S.

p 2 - Edmond nous a quittés • p 3 - Submersions marines : on est loin d'être à l'abri • p 4 - Un PPI qui manque d'ambition - : une visite décennale à Gravelines • p 5 - PPRT : de rudes débats en perspective • p 6 - ZI des dunes à Calais • p 7 - Terminal méthanier • p 8 - Les sternes naines du Clipon • p 9 - Il faut abandonner le perchloroéthylène • p 10 - CLCV : déplacements - polyclinique • p 11 - Énergie : le modèle allemand - les mégots jetés sur la voirie • p 12 - Le réchauffement climatique



Edmond nous a quittés

• Aux lendemains d'une nouvelle intervention chirurgicale, nous avons retrouvé Edmond Kociszewski, notre vice-président, aussi gaillard et déterminé que d'habitude. Tout juste convalescent, il s'était replongé dans ses dossiers. Et il avait même accepté de soutenir à distance l'action d'agriculteurs affiliés à la Confédération Paysanne, n'acceptant pas l'implantation en baie de Somme d'un élevage industriel destiné à regrouper un millier de vaches... Son champ d'intervention était considérable.

• Inlassable Edmond ! Engagé depuis une dizaine d'années au sein de l'ADELFA qui en avait fait son responsable ès ruralité, il traquait avec une redoutable ténacité tout ce qui lui apparaissait injuste, atteinte au bien-être des personnes, tous ces petits accommodements entre décideurs économiques, politiques, administratifs créateurs de dommages dits collatéraux pour les populations.

• Il n'avait pas fait l'école de la magistrature, Edmond. Mais chacun lui faisait confiance : il savait faire ressortir des textes réglementaires, des lois ce qui est attentatoire à l'intérêt le plus général. Sans s'embarrasser de fioritures, il allait toujours droit au but, luttant avec ses mots et ses dossiers particulièrement étoffés contre les abus.

• Difficile de mesurer avec précision quel a été l'impact de ses actions pour éviter que la Flandre soit dénaturée, spoliée, un peu plus polluée. Un proche témoin confiait :

• « *Beaucoup d'habitants à la campagne ne*



• *peuvent que lui être reconnaissants pour tout ce qui leur a évité.* » Et chacun de constater d'ailleurs que, depuis qu'il n'est plus là pour monter petit à petit un dossier rigoureux et intransigeant, les promoteurs en Flandre d'élevages productivistes à 6 000 têtes de porc ont soudainement repris du poil de la bête à Wormhout, Socx, Hondschoote, etc. avec la bénédiction des autorités.

• Edmond nous a quittés trop tôt, victime d'un destin contraire. Et c'est sûr qu'il ne sera pas facile à remplacer tant sa gentillesse foncière, sa générosité, la qualité de son engagement n'avaient pas fini, nous qui le côtoyions, de nous étonner.

• Tu nous manqueras, Edmond.

J.S.

Quelle couverture aérienne pour Gravelines ?

L'information a fait voici peu les gros titres de la presse régionale : les derniers "Mirage" se sont envolés de la base aérienne 103 "commandant Mouchotte" de Cambrai pour ne plus s'y poser. Terminé ! L'armée de l'air a mis la clé sous la porte et s'est repliée en bon ordre sur Saint-Dizier. Les plus anciens membres de la commission locale d'information de la centrale de Gravelines se souviennent pourtant qu'on leur avait dit que, l'une des missions de la base étant d'assurer la protection du site gravelinois contre tout type d'agression aérienne, quelle soit terroriste ou non, l'on pouvait dormir sur ses deux oreilles : il suffirait de quelques minutes pour que des "Mirage" soient à pied d'œuvre.

Mais alors sur qui maintenant va-t-on pouvoir compter ? La base de Creil, celle de Saint-Dizier ? Voilà qui rallonge de façon non-négligeable les distances et les délais d'intervention, non ?

A moins bien sûr que les responsables de notre sécurité estiment que l'aérodrome des Moères et son "coucou" d'entraînement sont à même de suppléer les pilotes délocalisés ! Qui sait ?

• Précision : il n'y a pas si longtemps la base de Cambrai s'était vu confier une mission de protection de la coupe d'Europe de rugby. Vous en doutez ? C'est écrit sur son site. Le rugby évidemment, c'est un sport de combat...

La marée est noire, mais Total est blanc



Submersions marines : on est loin d'être à l'abri

Le 1^{er} février 1953, en pleine nuit, à la suite d'une violente tempête ayant provoqué une surcote des eaux de l'ordre de 2,50 m, une brèche prenait naissance dans la digue Tixier et les flots se déversaient dans le canal exutoire qui finissait par déborder. Tout un quartier de Rosendaël, du stade Tribut au Coq Blanc, était envahi par les eaux inondant caves et rez-de-chaussée de nombreuses habitations. L'on avait échappé au pire, puisque la même nuit un raz-de-marée submergeait une partie des Pays-Bas et, dans une moindre mesure, la Belgique provoquant des centaines de mort.

La Mer du Nord récidiva à diverses reprises, mais de manière moins catastrophique, nous rappelant toutefois opportunément que nous résidons sur un polder. En avons-nous tiré des conclusions en mettant sur pied d'importants programmes de prévention à l'instar de nos voisins belges et hollandais ? Pas vraiment. De fait, il a fallu que survienne en février 2010 en Vendée la désastreuse tempête Xynthia et ses 53 morts pour que les décideurs tirent enfin la sonnette d'alarme et commencent à parler "Plan Digue", "Plan de Prévention des Risques Littoraux" (PPRL), Comité de Concertation.

L'ADELFA a été invitée à participer à deux réunions du PPRL, l'une à la sous-préfecture, l'autre à Oye-Plage, notre littoral ayant été en quelque sorte scindé en deux : la partie est de l'agglomération dunkerquoise, les confins du Pas-de-Calais de Gravelines à Oye-Plage. Managées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui, d'évidence, avait déjà tenu un certain nombre de réunions préalables, les (rares) représentants associatifs présents ont eu de ce fait le sentiment d'avoir été invités à prendre le train en marche, dans la mesure où ledit PPRL a été prescrit en septembre 2011...

Nonobstant, on retiendra que, s'agissant du secteur est, la DDTM a pointé du doigt quatre "points faibles" : les digues Tixier et des Alliés, Bray-Dunes centre et Perroquet. À noter que dans le premier cas cité, le plus préoccupant, la submersion marine pourrait gagner par le canal exutoire, puis via le canal de Furnes, le sud de Bray-Dunes !

Sur la partie ouest qui, curieusement, n'intègre pas le site de la centrale nucléaire de Gravelines supposé préservé de toute mauvaise surprise (?), le souci primordial, c'est le quartier des Escardines et ses 156 habitations sis en



contrebas d'une dune dès à présent attaquée par l'érosion marine.

Les premiers documents réglementaires de ce PPRL devraient sortir en 2013. S'agissant des études en cours, l'ADELFA observe que pour le moment le lien n'apparaît pas suffisamment établi au sein du comité de concertation entre submersion marine et inondation venant de l'intérieur, suite par exemple à une défaillance du système des waeteringues. De même les effets du dérèglement climatique accompagnant une montée progressive de la mer sont peu ou prou minimisés.

Autre problématique sous-jacente, la volonté de certains élus de sous-évaluer les risques, histoire de pouvoir continuer à urbaniser des secteurs qui pourraient pourtant être affectés plus ou moins gravement par une inondation. C'est un peu la même approche, on le verra ci-après, que pour les risques technologiques et les PPRT. D'évidence, toutes les leçons de Xynthia n'ont pas encore été tirées. Raison de plus pour que l'ADELFA reste attentive et vigilante.

J.S.

N.B. Il existe une cartographie provisoire des secteurs susceptibles d'être touchés par la submersion marine. On la trouve via Google sur le site "alea submersion marine".

Plage du Kursaal à Ostende où les Belges ont fait un gros effort de prévention en érigeant une falaise de sable susceptible de freiner une agression marine.



Un PPI qui manque d'ambition

PPI = Plan Particulier d'Intervention, vous l'ignoriez ? Pourtant le PPI de la centrale nucléaire de Gravelines vient de faire l'objet d'une enquête dite publique, mais passée totalement inaperçue, bien qu'il ait pour objet de définir les mesures qui devraient être prises en cas de grave accident sur le site. Il est réactualisé tous les cinq ans et intègre donc en principe les nouvelles données issues des "expériences" les plus récentes.

À notre avis, ce PPI new-look aurait au moins dû tenir compte des premières leçons tirées de la catastrophe de Fukushima, survenue il y a plus d'un an. Or il n'en est rien. Les zones d'évacuation, de confinement de la population limitées à 5 et 10 km n'ont pas bougé d'un pouce dans le nouveau document. À Fukushima la zone d'exclusion c'est 30 km ! Évidemment, appliquée au littoral,

cette zone inclurait Dunkerque et Calais, une autre paire de manches... Encore et toujours des demi-mesures, cherchez l'erreur !

Au bout de trente ans...

Ouf ! Enfin on respire. La zone de stockage des Appontements Pétroliers des Flandres (APF) qui jouxte la centrale est désormais moins propice au phénomène de boil-over⁽¹⁾ depuis que les hydrocarbures volatils contenus dans les cuves ont été remplacés par du gazole. Dire qu'il a fallu trente ans pour que l'on fasse en sorte que cette cohabitation, facteur de risques, le soit un peu moins !

(1) boil-over : dans un réservoir de pétrole chauffé par un incendie, une vaporisation brutale peut provoquer une boule de feu ascendante suite à la projection du carburant enflammé.

Gravelines : une visite décennale qui joue les prolongations

Les six réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines s'acheminent vers les trente ans d'existence, voire ont déjà dépassé ce cap. Trente ans, nous direz-vous, c'est le bel âge pour une installation industrielle. Eh bien non, pas si sûr que cela ainsi qu'en témoignent les prolongations jouées par le réacteur n°1 qui n'a repris du service que le 23 mars dernier.



Alors qu'elle était prévue initialement pour une durée de cent jours, soit du 29 juillet à fin octobre 2011, la visite décennale n°3 du premier réacteur a duré en fait 233 jours, soit près de huit mois, peut-être un record (particulièrement onéreux) en la matière. La faute à qui ? À une micro-

fissure de 40 sur 10,6 mm découverte courant octobre sur une pénétration de fond de cuve (PFC). Pour les non-initiés : une PFC est un conduit qui pénètre dans la partie inférieure de la cuve des réacteurs, permettant le passage d'une sonde mesurant par exemple le flux de neutrons ou encore la puissance thermique dans l'un ou l'autre secteur de la cuve. Elle débouche donc en milieu primaire "hostile" et est susceptible d'être affectée par une corrosion sous contrainte. Ce qui semble avoir été le cas et porterait la marque d'un vieillissement

prématuré de cet équipement. Un tel "défaut" en tout cas n'avait jamais été détecté en France, seulement à deux reprises aux États-Unis. Quand l'affaire fut connue, la réaction en CLI du directeur de la centrale fut d'expliquer que ce n'était pas bien grave, que le défaut serait rapidement corrigé. Bref, circulez, il n'y a rien à voir...

Tel ne fut pas l'avis du représentant de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui, considérant d'une part que les PFC constituent des éléments essentiels pour contrôler le bon fonctionnement du réacteur, que d'autre part, en cas d'évolution de la microfissure, on risquait au pire une brèche primaire aux effets catastrophiques, l'ASN donc annonça que le réacteur 1 ne redémarrerait pas aussi longtemps que le problème ne serait pas résolu.

Cinq mois s'écoulèrent avec une visite exploratoire de techniciens français aux États-Unis, la mise au point d'un robot pour au final déboucher sur une solution transitoire : la mise en place d'un bouchon sur la pénétration défaillante, doublée d'un contrôle en continu de la fissure. On en est là : l'ASN a permis au réacteur 1 de reprendre du service, mais n'a pas donné son feu vert, contrairement à ce qu'a énoncé la presse, à une poursuite d'exploitation de ce réacteur pendant dix ans ! Celle-ci est subordonnée à une réparation en bonne et due forme de cette PFC à problèmes dans les six mois.

J.S.



PPRT : de rudes débats en perspective

Les industries à risques, est-ce toujours une bonne affaire ? Pas sûr du tout.

On en veut pour preuves les contraintes et les charges financières que vont générer les Plans de Prévention des Risques

Technologiques (PPRT) en discussion actuellement sur le littoral, dans l'indifférence générale il est vrai. Pour le moment en tout cas...

Que sont en effet ces PPRT ? Ils sont nés dans la foulée de la catastrophe d'AZF qui en

2001, on s'en souvient, avait fait 31 morts et des centaines de blessés. À l'époque, le gouvernement avait décidé la mise en place d'un dispositif prévoyant diverses mesures en

faveur des riverains des sites Seveso. C'était en fonction de la dangerosité de ces derniers, dangerosité déterminée par des aléas (risques

thermiques, de surpression, de toxicité). Prenons ainsi le cas emblématique de

Mardyck qui chez nous cumule les risques et appliquons-lui en préfiguration le dispositif

PPRT. Au plus près des installations industrielles (Total, Polimeri), dans la "zone rouge" où il

ya 4 maisons, leurs occupants seront expropriés et indemnisés, puis les habitations

détruites. Dans la "zone orange" qui lui fait suite, 2 familles auront, elles, le choix entre

l'expropriation et le délaissement, c'est-à-dire que dans ce dernier cas elles pourront rester,

mais à condition d'effectuer des travaux de consolidation de leur maison, travaux dans le

coût plafonné sera assumé conjointement par l'État, les collectivités et les industriels. Dans

les zones plus lointaines "jaunes", "bleues" et enfin "vertes", les contraintes

s'assouplissent : les travaux prescrits ou simplement conseillés sont à la charge de

l'habitant bénéficiant alors d'un crédit d'impôt d'un montant de 30 % de la dépense. À Mardyck, une cinquantaine d'habitations

seraient concernées à l'un ou l'autre titre par les PPRT. Également une petite dizaine

d'établissements publics (des équipements sportifs notamment), les travaux étant ici à la

charge de la collectivité. À Saint-Pol-sur-Mer, pour plus de 1 000 propriétaires riverains de



stockages pétroliers, heureusement en zones dites de faibles risques, des travaux pourraient être soit conseillés, soit prescrits.

L'affaire se corse puisque les PPRT devraient affecter aussi une infrastructure comme la

Chaussée des Darses, traversant ou côtoyant des zones à risques. Et en ce cas, faute de

pouvoir réaliser des travaux de protection particulièrement onéreux, la circulation pourrait y faire l'objet de restrictions...

Après débats, enquêtes publiques, les PPRT devraient entrer en application à l'horizon fin

2013 début 2014. Il nous étonnerait que la nouvelle réglementation puisse entrer en

vigueur en douceur, tant – on l'aura deviné – les enjeux financiers, économiques, de

gestion urbaine seront importants. De là à dire que notre région, où l'on dénombrera bientôt

14 sites Seveso, a mangé son pain blanc et que pour certains la potion PPRT ne sera pas

aisée à digérer, il n'y a qu'un pas... Pour l'ADELFA, partie prenante attentive des débats

en cours, la sécurité des habitants primera en toute hypothèse.

J.S.

L'avis d'Henri Terquem

Maire de Dunkerque dans les années 20, Henri Terquem a formulé à l'époque un point de vue prémonitoire sur la cohabitation industries population. Voici un extrait de ce point de vue paru en avril 1923 dans la revue «Le Port de Dunkerque» :

« Des industries, avons-nous dit, une population. Allait-on laisser coexister au hasard les usines et la population qui les anime ? Allait-on à l'ombre des grandes usines et de leurs panaches de fumée, laisser se grouper, se tasser les maisons où les ouvriers et leur famille risqueraient de s'anémier, de laisser anémier leurs enfants par manque d'air, au voisinage des bruits, des vapeurs, des odeurs ? N'allait-on pas aménager logiquement la part des uns et des autres ? »



ZI des dunes à Calais : l'exemple type du PPRT inacceptable

Un bref historique s'impose

Calais, trois sites industriels classés Seveso seuil haut, chiffre que l'on qualifiera de raisonnable pour une agglomération de 100 000 habitants et surtout par comparaison à la situation dunkerquoise.

Trois sites Seveso et deux PPRT, étant donnée la configuration particulière de deux usines imbriquées l'une dans l'autre et qui débouche naturellement sur un plan de prévention unique. Rien d'anormal dans cette décision.

2001, malgré l'opposition officiellement exprimée conjointement par l'ADECA et les deux industriels concernés, déjà classés Seveso, la ville de Calais autorise à la stupéfaction générale l'installation d'une station-service multi-pompes pour poids lourds avec snack et sanitaires au beau milieu de ces deux sites ! Quelques mois après, en septembre, surgissait la catastrophe d'AZF et ses conséquences tragiques.

Les conséquences de cette situation inconcevable n'allaient pas tarder à compliquer sérieusement l'activité au quotidien des deux sites industriels et pire encore constituer une épée de Damoclès sur la sécurité des salariés, des riverains et des chauffeurs eux-mêmes.



La suite, les habitués de ce secteur et les riverains la connaissent, c'est une invasion de poids lourds qui se stationnent la semaine et encore plus le week-end tout autour de ce point de ralliement, de façon anarchique, ajoutant du risque au risque déjà existant pour les riverains, les industriels et pour les chauffeurs eux-mêmes ! Les rues adjacentes et même les accès aux sites sont embouteillés de PL stationnant 24 heures et plus. L'afflux de PL et le stationnement de longue constituent une menace sur la bonne gestion des accidents industriels éventuels. On ne peut ignorer aussi le risque

d'incident et l'effet "domino" possible d'un départ de feu sur un poids lourd, et les conséquences toujours imprévisibles d'un tel accident, aussi banal soit-il.

L'élaboration du PPRT, une occasion ratée de rectifier l'erreur de 2001 !

Autant l'ADECA se félicite du sérieux et du professionnalisme des deux directions des sites industriels concernés dans la prise en compte des risques engendrés par leurs activités et dans la mise en œuvre des mesures de sécurité inhérentes à la protection de leurs salariés et à celle de la population avoisinante, autant le projet de PPRT par les services de l'état nous donne la désagréable impression d'un PPRT incomplet, ne répondant que partiellement aux objectifs définis par la loi du 30 juillet 2003. En effet, ce projet de plan sous-estime la problématique du stationnement anarchique des poids lourds tout autour des deux sites industriels et banalise le risque déraisonnable qu'il fait courir en permanence aux salariés des sociétés précitées et voisines. Certes, nos arguments ont permis d'avancer sur l'interdiction de stationner le long des voies de circulation (se donnera-t-on les moyens de l'appliquer ?), mais le maintien de la station et de ses annexes de restauration (le zonage permettant l'expropriation vient mourir aux abords de l'aire de la station !) constituera un appel d'air inexorable de poids lourds.

L'approbation du PPRT par le conseil municipal de la ville de Calais nous interpelle, l'occasion était donnée de remédier à une situation ubuesque. L'ADECA ne comprend pas que l'on puisse commettre la même erreur onze ans plus tard, en toute connaissance de cause !

Une prescription de pièce de confinement incompréhensible pour les riverains

L'autre point du PPRT sur lequel l'ADECA s'oppose est l'obligation faite aux riverains de posséder une pièce de confinement contre le risque toxique. Dans ce cas, les autorités vont plus loin que ce que prévoit l'aspect réglementaire des PPRT. Les zones de risque qui touchent un habitat linéaire d'une quarantaine d'habitations sont pourtant classées "moyen +" pour l'une et "faible" pour l'autre. Pire encore, le confinement des chauffeurs avec la barrière de la langue (les chauffeurs sont essentiellement originaires des ex-pays



de l'Est), n'est pas évoqué ! L'autre PPRT de Calais, englobant pourtant un tissu urbain bien plus dense, a fait l'objet d'une simple recommandation ! Comprenez qui pourra !

Avis négatif de l'ADECA lors de l'enquête publique

En l'état actuel des choses, il est clair que l'ADECA ne peut pas valider le projet de PPRT car il ne prend pas les dispositions suffisantes pour réduire au maximum les éventuelles interactions entre le risque industriel et la menace représentée par son environnement immédiat. Nous n'osons imaginer la réaction de l'opinion publique via les médias sur un accident industriel sérieux dans cette zone si ce PPRT, censé limiter les risques d'un tel scénario, était approuvé tel quel !

En résumé, l'ADECA n'a pas validé le PPRT soumis à enquête publique en mars dernier,



Des files ininterrompues de poids lourds à proximité des usines Seveso

nous souhaitons :

- le déplacement de la station-service DIS de ce secteur censé être isolé de tout risque extérieur,
- l'abandon de la prescription d'une pièce de confinement au profit de la recommandation pour les riverains.

D.B.

Terminal méthanier : quêtes d'infos

Le chantier a démarré. Localement, toute la communication sur cette implantation est tournée vers la création d'emplois pendant la phase de chantier. Un chantier vanté comme "le plus grand chantier de France, voire d'Europe". Sur place, difficile de percevoir toutes les facettes de cette implantation : les informations sont éparpillées.

En octobre 2011, l'ADELFA a écrit deux lettres : une au sous-préfet de Dunkerque et une au président de la CNDP (Commission nationale de débat public). Bien décidée à s'inquiéter des informations et concertations préconisées lors de la clôture du débat public en décembre 2007, l'ADELFA signalait ainsi leur absence depuis la décision finale d'EDF, le 29 juin 2011. Le président de la CNDP a répondu qu'il interpellait EDF sur la tenue de tous ses engagements, et en particulier la mise en place d'un comité de pilotage où l'entreprise avait placé le sous-préfet comme président. Celui-ci a convoqué un comité de pilotage le 14 décembre 2011 et un comité de suivi le surlendemain. À la sortie des réunions des deux comités, l'ADELFA a demandé une autre réunion, dans une troisième instance possible : le S3PI (Secrétariat permanent de prévention des pollutions industrielles). Les maîtres d'ouvrage étant d'accord, le sous-préfet, qui le préside aussi, a programmé une réunion de sa commission "Nouvelles implantations" le 12 mars 2012.

Pour autant, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Les deux comités n'ont pas d'objets très précis, ni très pertinents. Il faut dire que d'autres réunions ont eu et ont lieu, à quasi huis clos. Les déci-

deurs, à force de se réunir entre eux, doivent se dire que tout le monde est au courant. Eh non ! Les informations sont dispersées, distillées surtout par voie de presse. Des questions posées lors du débat public, il y a donc quatre ans, sont toujours en suspens. D'autres sont apparues parce que le projet évolue (construction d'un gazoduc entre Pitgam et Furnes, station-service en GNL en projet...). Là comme pour d'autres sujets, la multiplication des instances aboutit à découper et limiter les approches. Quant à la concertation...

Comité de pilotage ?

Alors que le comité de pilotage du terminal méthanier s'est réuni le 14 décembre 2011 pour un point d'actualité sur ce projet (et que le deuxième aura lieu le 15 juin 2012), certains aspects économiques sont restés dans l'ombre... jusqu'à ce qu'ils apparaissent dans la presse.

Le Comité de pilotage a pour objectif "l'accompagnement du projet et la coordination de l'ensemble des acteurs (opérateurs directs, experts tels que CCI, Pôle Emploi, ULCO...), acteurs économiques et techniques appelés à participer à la réalisation de l'investissement".

Ces distinctions subtiles entre acteurs ont sans doute troublé les acteurs et experts présents, finalement peu nombreux. Ou alors, ils n'ont pas compris ce qu'on attendait d'eux. D'emblée, le comité a été déclaré comme le lieu des "bonnes informations". Aussi se sont-ils seulement félicités de leurs actions en



cours et des "retombées économiques du projet". Lesquelles précisément ? Les questions venaient toutes de l'ADELFA, en dépit de sa relégation annoncée, en début de séance, au rang d'observateur. Mais faute de répondant, et faute aussi de savoir ce qu'est ce comité de pilotage...

Comité de suivi...

Le 31 juillet 2009, huit mois avant les autorisations pour l'aménagement d'une plateforme

et la construction du terminal méthanier, un arrêté préfectoral autorisait le déplacement et des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées (faune, flore). Par cet arrêté, un comité de suivi a été institué. De même que l'obligation d'établir un Schéma Directeur du Patrimoine naturel (SDPN) pour le GPMD. Ce comité de suivi lambine : trois réunions depuis juillet 2009, la dernière en date du 16 décembre 2011...

E.G.

La suite sur www.adelfa.org

Les sternes naines du Clipon



Depuis que l'ornithologie se pratique régulièrement dans notre région, les sternes ne furent longtemps connues que comme des migratrices. Maintenant trois voire quatre espèces nichent. Les sternes sont des oiseaux côtiers effilés au vol gracieux qui plongent pour capturer de petits poissons, essentiellement des lançons. Elles sont blanches avec une calotte noire et leur queue fourchue leur a valu le surnom d'hirondelles de mer.

La Sterne caugék est la plus grande. Elle se reproduit à Oye-Plage. Sa calotte se termine par une petite huppe. Son bec noir est terminé de jaune.

La Sterne pierregarin est de taille moyenne. Elle s'est installée à Gravelines. Son bec est rouge à pointe noire.

Depuis deux ans, elle est rejointe par la très rare Sterne de Dougall, à peine plus petite, au bec noir dont la nidification n'a pas encore été prouvée.

Enfin, la Sterne naine occupe le site du Clipon à Loon-Plage. Elle est vraiment très petite. Son front blanc lui a valu son nom scientifique : *Sterna albifrons*. Son bec est jaune.

Des milieux exceptionnels

À partir des enrochements à la base de la jetée Est de l'avant-port Ouest de Dunkerque, la mer a construit naturellement un banc de galets et de débris de coquillages où les Sternes naines ont pu installer leur nid.

D'autres oiseaux dont la reproduction est peu commune en France ont choisi le site pour élever leurs jeunes : le Grand Gravelot, le Gravelot à collier interrompu, l'Huïtrier pie.

Le site comprend aussi des dunes qui abritent une population importante de chenilles le Sphinx de l'euphorbe, des vasières qui attirent les petits échassiers et une plage verte où poussent des végétaux adaptés aux milieux salés tels les salicornes. Tous ces milieux sont exceptionnels dans notre région. Les premiers indices de reproduction de la Sterne naine datent de 1990. La nidification a été prouvée en 1993. Elle atteint son effectif maximum en 2005 avec près de 400 couples. C'est alors de loin la plus importante colonie de France de cette espèce.

Les membres du Groupe Ornithologique et

naturaliste du Nord - Pas-de-Calais (GON) constatèrent que d'autres usagers de la plage (promeneurs, pêcheurs, utilisateurs d'engins motorisés, kite surfers...) pouvaient causer un dérangement susceptible d'entraver le succès de la reproduction. Avec l'accord du Port Autonome de Dunkerque (PAD), ils décidèrent très vite d'installer un fil entourant la colonie et de poser des panneaux conseillant de ne pas y pénétrer. Des actes de vandalisme ont été déplorés. Quelques irréductibles n'ont pas tenu compte des recommandations. Mais globalement le système fut efficace et permit à la colonie de prospérer.

Les menaces du terminal méthanier

Mais le projet de terminal méthanier apparut et menaçait de destruction ce site exceptionnel. Les associations naturalistes locales s'opposèrent immédiatement au projet : le GON, le Clipon (Julien Boulanger, Julien Piette), OCEAMM (Sylvain Pézeril). Elles rédigèrent chacune un cahier d'acteur et participèrent activement aux débats publics. Bien que les questions de sécurité, d'économie et de société ne soient pas de leurs compétences, elles sont intervenues aussi sur ces sujets. Elles se firent entendre aussi dans de multiples réunions dont plusieurs à Paris. Elles montrèrent que la première étude naturaliste du site était pleine d'inexactitudes, que les mesures compensatoires ne permettraient pas de sauver les espèces les plus patrimoniales, que les projets de déplacement des plages vertes et de la colonie de sternes étaient illusoire et donc que le projet de terminal méthanier serait refusé par le CSRPN (conseil scientifique). Le port accepta finalement de modifier ses plans de telle sorte que ni la colonie de sternes ni la plage du Clipon, ses vasières et ses plantes rares, ne soient impactées. Les associations naturalistes n'ont donc malheureusement pas pu empêcher la réalisation du projet mais elles ont au moins réussi à sauvegarder l'essentiel de ce patrimoine naturel remarquable, ce qui était leur rôle...

B.B.

La suite sur www.adelfa.org



Il faut abandonner le perchloroéthylène

Le perchloroéthylène est surtout utilisé pour le nettoyage à sec des tissus dans les pressings ou pour dégraisser les métaux dans l'industrie. Très dangereux comme l'ont prouvé de nombreuses études, il est en cas d'exposition, toxique pour les travailleurs, les riverains et la population en général.

Le perchloroéthylène ou tetrachloroéthylène $\text{Cl}_2\text{C}=\text{Cl}_2\text{C}$ est un composé organique volatil. Il a une odeur âcre, celle qui persiste parfois sur des vêtements passés dans un pressing qui l'utilise. Solvant, il dissout graisses, huiles et résines. Certains détachants en contiennent.

Classé par l'Union Européenne nuisible à la santé et dangereux pour l'environnement, il est reconnu cancérigène dans le groupe 2A (cancérigène très probable) au CIRC : Classement International au Registre des Cancers et figure au tableau 12 des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité Sociale. Ce sont surtout les vapeurs qui sont dangereuses. Elles peuvent traverser le béton ou les planchers sur plusieurs étages. Très volatiles, elles intoxiquent les travailleurs, les clients, les voisins et les passants.

Le perchloroéthylène est absorbé par voie respiratoire ou orale et par la peau s'il est utilisé sous forme liquide. Il peut causer une irritation des voies respiratoires ou des yeux, des vertiges, des nausées, des maux de tête, des pertes de mémoires, de la somnolence pouvant conduire au coma et à la mort. En exposition chronique, il est toxique pour le foie, les reins, le système nerveux, la reproduction, le développement et le sang. Il fragilise le système immunitaire et peut causer des cancers principalement de la vessie, des os (myélome) et des ganglions (lymphomes). Dans l'environnement il se dégrade très lentement. On en retrouve dans les égouts. Il perturbe les stations d'épuration et est toxique pour les organismes aquatiques. En mai 2011, suite à un contrôle de routine, 8 000 des 11 000 habitants de la ville de Foix dans l'Ariège ont appris que l'eau du robinet était polluée par du perchloroéthylène. Plus près de nous une alerte semblable a été enregistrée en Seine-Maritime.

Mme Bernard à Nice a perdu la vie suite à

l'installation non conforme d'un pressing en dessous de son appartement. Bien d'autres cas d'intoxication aiguë ou chronique ont été recensés.

Les victimes ou leur famille se sont constituées en association :

ADVEPP Tél. 02 99 50 86 56.

Aux dernières nouvelles, il serait de fait question d'interdire, dans un avenir proche, espérons-le, l'usage de ce produit hautement toxique.

Les pouvoirs publics ont partiellement réagi en 2008 en préconisant un usage contrôlé.

Mais suite à des investigations faites par les services de l'État, après que les gérants aient été prévenus bien à l'avance, sur 275 pressings, seuls 86 étaient conformes.

Rien à ce propos dans le Plan Cancer 2009/2013 et le Plan National Santé

Environnement prévoit une incitation à la réduction des émanations de 30 % ! On rejoue le scénario de l'amiante. La toxicité est connue, aucune mesure claire n'est prise et le nombre des victimes augmente. Pourtant ce produit est interdit au Danemark et aux États-Unis et des solutions de remplacement existent et sont déjà mises en pratique dans certains pressings.

C'est pourquoi le Réseau Environnement Santé, (qui est à l'origine des mesures prises contre le Bis Phénol A), associé à l'ADVEPP et à Générations Futures a tiré la sonnette d'alarme récemment et entend agir, juridiquement s'il le faut, pour obtenir de vraies mesures concrètes.

Vous pouvez retrouver les RES sur Internet.

Une antenne régionale de ce réseau vient de se créer : resnordpdc.over.blog.com.

E.L.

Aux dernières nouvelles, l'usage du perchloroéthylène pourrait être effectivement interdit.



Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2011 de votre quote-part (5 €), votre abonnement à "Grains de Sel" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

**Donner aux pollueurs
l'énergie d'être meilleurs.**



Déplacements : la CLCV pour l'amélioration des transports collectifs

Si elle reconnaît qu'avec les nouveaux bus et quelques améliorations apportées dans l'organisation des liaisons des progrès ont été enregistrés, la CLCV regrette que la fréquentation des transports collectifs n'augmente pas dans le périmètre communautaire. Aussi au moment où il est question de réviser le Plan de Déplacement Urbain (PDU), l'association a-t-elle organisé à Grande-Synthe une réunion d'information ouverte aux usagers, réunion au cours de laquelle furent élaborés des projets d'actions pour cette année 2012.

- Au nombre des revendications ayant fait consensus, l'on retiendra des demandes de :
- réduction du prix du ticket en même temps que du nombre de tarifs diversifiés proposés.
 - poursuite du développement du réseau, notamment vers les nouveaux quartiers dès qu'ils sont créés. Exemple : le quartier de l'Étoile à Grande-Synthe.
 - mise en place de réseaux transversaux de ville en ville ou vers la plage sans qu'il soit

- nécessaire de transiter par le centre d'agglomération.
- création de parkings-silos en entrées de ville.
- choix de privilégier la circulation des bus, piétons et vélos au cœur des quartiers. Tout particulièrement les mercredis, samedis et dans les jours précédant les fêtes
- Renforcement des dessertes en milieu de journée pendant les vacances scolaires et les week-ends ; ponctuellement également à l'occasion d'événements sportifs, de braqueries, de carnivals.

La CLCV est également porteuse de propositions visant l'extension de pistes cyclables, mais entretenues, en sites propres, le développement de tels sites pour les bus, la mise en place d'abribus même en début de ligne, l'extension de liaisons vers Calais, Boulogne, Saint-Omer... Elle compte porter ces propositions au sein des diverses instances et commissions où siègent ses représentants.

Grande-Synthe : population mobilisée, polyclinique sauvée



Cinq années de rudes combats menés pied à pied dans les années 70 par un maire (à l'époque René Carème), un conseil municipal et une population déterminés contre des décideurs qui n'estimaient pas prioritaire l'implantation dans un secteur pourtant défavorisé d'un établissement de soins et finalement en février 1977 la polyclinique de Grande-Synthe ouvrait toutes grandes ses portes et recevait ses premiers patients. Équipement à but non-lucratif, ayant vu le jour

hors programmation ministérielle et en marge de la carte hospitalière, la polyclinique animée par une équipe de médecins salariés, trouva rapidement sa vitesse de croisière et rien ne laissait présager qu'un jour ce maillon essentiel de la politique de santé dans le dunkerquois, allait voir son existence même remise en cause. Pour quelle raison ? Un manque de moyens financiers lui interdisant de s'équiper pour se moderniser et de conforter ses moyens humains.

Cet établissement de santé allait-il disparaître dans l'indifférence générale ? Eh bien non : 40 ans plus tard, l'on a assisté à un remake de la mobilisation des origines de l'établissement. Le maire, Damien Carème, les élus, les forces vives de la ville au premier rang desquelles la CLCV, ainsi que d'autres issues de tout le littoral, ont remué ciel et terre, pétitionné (8 000 signatures au total) pour refuser une fermeture "politiquement, socialement inacceptable", comme l'indiquait un affichage qui ne passa pas inaperçu. Un succès appréciable qui ne dispense pourtant pas les acteurs de cette mobilisation de rester en vigilance. La santé est un bien trop précieux pour qu'elle soit bradée.

Énergie : le modèle allemand

Dédiées cette année à la thématique : "énergies renouvelables et innovation technologique", les Assises de l'Énergie, tenues à Dunkerque du 24 au 26 janvier, ont constitué un temps fort de réflexion et d'échanges sur une problématique qui nous concerne tous et concerne tout autant nos descendants.

S'il fallait retenir une intervention parmi celles qui ont émaillé ces trois journées, ce serait à coup sûr celle du porte-parole des instances allemandes de l'énergie : il a fait toucher du doigt à ses auditeurs l'abîme qui sépare sur ce terrain nos deux collectivités nationales. Résumons : l'Allemagne s'est fixé pour objectif à l'horizon 2050 de recourir à 100 % d'énergies renouvelables pour produire l'électricité dont elle a besoin. 100 %, oui, vous avez bien lu ! Effet Fukushima ? Non la décision avait été prise avant la catastrophe... Il est vrai qu'en matière d'énergie éolienne, de photovoltaïque, les Allemands se situent dans le peloton de tête de ceux qui ont réalisé le plus d'avancées, et ce sans dérapage sur les prix, ni d'incidence négative sur l'économie. « Avec l'appoint (modéré) du gaz et du charbon, un peu plus compliqués, reconnaît-il,

pour maîtriser le CO², l'Allemagne est auto-suffisante, même si elle est moins en capacité que précédemment de dépanner en hiver le voisin français ! « Chez nous, dit-il, l'électricité va davantage à l'industrie qu'au tertiaire ; en France, c'est l'inverse. »

Néanmoins, estime-t-il, d'autres chantiers doivent s'ouvrir ou trouver leur vitesse de croisière : limiter la consommation et donc les coûts énergétiques, développer les capacités méconnues de stockage pour alimenter les clients jour et nuit et même quand il n'y a pas de vent, étendre les réseaux, etc....

« Il y a 10/15 ans, la France et l'Allemagne avaient des besoins comparables en matière de production et de consommation d'énergie électrique. Maintenant ceux-ci sont de 30 % supérieurs chez les Français. »

Si prompts à se référer au modèle allemand, nos politiques feraient bien de s'inspirer aussi d'une méthode qui, en privilégiant sans réserve le renouvelable, tourne le dos à la technologie nucléaire dont les coûts différés (déchets et démantèlement) sont encore difficilement évalués.

J.S.

Que deviennent les mégots jetés sur la voirie par les fumeurs ?

Depuis la mise en application de la loi de 2008 sur l'interdiction de fumer dans les lieux recevant du public, beaucoup de mégots sont jetés sur la voirie publique.

À Dunkerque, suite au manque d'éteignoirs devant les enseignes commerciales d'une part, à l'incivilité de certains fumeurs d'autre part, et ceci malgré les opérations de nettoyage régulier des bordures de trottoir assurées par les services techniques, les mégots rejoignent le fil d'eau pour atteindre les regards du réseau de collecte des eaux pluviales et ensuite se retrouver dans les différents milieux récepteurs. Ce peut être le réseau d'assainissement séparatif, le fossé ou le watergang, puis le canal ou le bassin portuaire et enfin la mer.

Grâce aux collectes réalisées sur les plages du littoral Est, notamment au niveau des laisses de haute mer, à l'initiative du CPIE Flandre maritime, voire de l'association ADELE, le bilan des ramassages manuels fait apparaître, parmi les éléments de petite taille, une majorité de filtres de cigarettes et de bâtons tige. Les mesures répressives envisagées à Paris pour les personnes rejetant leurs mégots dans la rue (amende de 35 €) ne sont pas prises au hasard.

En effet, il est cité un nombre de 315 tonnes de mégots collectés par an, correspondant à



350 millions de cigarettes fumées.

Essayons d'estimer "à la louche" les quantités susceptibles d'être générées sur l'agglomération dunkerquoise : en appliquant une simple règle de trois à partir des résultats de Paris, on obtient 315 tonnes x 200 000 habitants (Dunkerque agglo) = 6,3 tonnes rejetées sur le domaine public risquant de se retrouver en partie sur les laisses de haute mer.

Les filtres composés d'acétate de cellulose vont mettre une dizaine d'années à se dégrader. Cette phase de dégradation va s'accompagner d'émissions d'acide acétique et autres polluants organiques issus des résidus de goudrons à l'exemple du benzène ! Jeter un mégot sur la rue n'est pas du tout anodin...

M.M.



Le réchauffement climatique : une maladie de civilisation

De très nombreuses actions que nous effectuons quotidiennement, telles le fait d'ouvrir le robinet pour avoir de l'eau, sont devenues tellement évidentes, voire considérées comme inépuisables que nous en oublions comment cela est devenu possible. En effet, tel Monsieur Joudain qui faisait de la prose sans le savoir, nous bénéficions tous des bienfaits de dame nature, sans que rien ne serait possible. Je n'en citerai que quelques-uns.

Ainsi la température terrestre a été par le passé beaucoup plus chaude en raison de la teneur en gaz carbonique jusqu'à vingt fois supérieure à celle que nous connaissons depuis le quaternaire. Du coup une végétation luxuriante de forêts et végétaux s'est développée, qui a permis de capter des quantités colossales de carbone qui ont ensuite été enfouies dans le sol il y a 800 millions d'années de cela lors de l'ère du Carbonifère. C'est encore dame nature qui a créé l'oxygène indispensable à la vie, et formé en haute altitude la couche d'ozone qui nous protège des brûlures et cancers que provoquent les rayons ultra-violet. Le résultat de ces évolutions et bienfaits a été le développement et la diversification des espèces, et l'apparition d'un climat doux qui a permis l'émergence de l'humain, dernière espèce arrivée.

À partir de 1750, la découverte du charbon et son pouvoir énergétique considérable nous entraînent un siècle plus tard dans une nouvelle ère : la civilisation industrielle. Bien vite, il nous a fallu d'autres énergies fossiles : pétrole, gaz, qui, en permettant de toujours

produire plus, nous ont amenés à la société d'hyperconsommation, de gaspillage et de pollution que nous connaissons aujourd'hui. Du coup, en rejetant dans l'atmosphère du carbone autrefois enfoui sous terre, nous avons brisé un équilibre fondamental, et cela d'autant plus que nos besoins, dictés par la consommation à outrance explosent, notamment depuis la fin de la seconde guerre mondiale, pour atteindre + 40 % d'émissions mondiales de CO₂ de 1990 à 2010 !

Résultat, la teneur en CO₂ de l'atmosphère est passée de 270 ppm en 1750 à 390 aujourd'hui, entraînant par effet mécanique le réchauffement de la planète, qui provoque les importants changements climatiques que nous connaissons.

Notre mode de fonctionnement n'a rien de durable. Il est impératif de réduire notre empreinte écologique sur notre planète, et de revenir à une exploitation des ressources soutenable qui respecte les écosystèmes et les cycles indispensables à la vie.

S'agissant du volet énergétique, il est indispensable et vital d'abandonner l'exploitation des énergies fossiles et dangereuses (le nucléaire) au profit des énergies renouvelables tout en réduisant nos consommations par la sobriété et l'efficacité énergétique, tel que le propose le scénario Négawatt.

Assurément, nous sommes gravement malades de cette civilisation industrielle du toujours plus, basée sur les énergies fossiles. À nous d'en sortir au plus vite sous peine que notre maladie devienne fatale.

A.V.

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : François Vandebunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €
ISSN 1293-5484



Fédération d'associations de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 59 13 24

www.adelfa.org

L'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Un rallye pédestre
Le littoral et sa biodiversité à travers les âges.
Le samedi 26 avril 2012 de 9h à 13h30

Natura 2000 en mer, côté belge

Certains observateurs locaux se sont étonnés de la frontière rectiligne, et apparemment sans voisinage, des zones Bancs des Flandres en mer. Dunkerque Port, l'opérateur chargé de l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) pour ces sites répertoriés, va pouvoir répondre aux interrogations, dès que les réunions de travail reprendront : il existe bien des zones Natura 2000 en mer au-delà de la frontière franco-belge. Et les Belges semblent plus avancés dans la démarche. Depuis 2005, le gouvernement fédéral a classé trois zones de protection spéciale (ZPS/Directive européenne Oiseaux) et une zone de conservation spéciale (ZCS/Directive Habitats) ce qui a permis progressivement de négocier des accords d'utilisateurs. Cette dernière est devenue, pour la Commission européenne, le Site d'intérêt communautaire (SIC) Trapegeer Stroombank en

octobre 2011. Il s'étend de la frontière franco-belge à l'estacade ouest du port d'Ostende, et bien sûr vers le large. Un site Internet permettant de le découvrir, de même que les politiques belges en faveur du milieu marin, s'ouvrira d'ici l'été. Reste à ouvrir le dialogue, sans frontières...

E.G.

